

Image not found or type unknown



Résiliation Karis Formation

Par **cici93**, le **28/06/2017 à 10:46**

Bonjour, rn rnIl y a 1 mois de cela, j'ai envoyé une lettre recommandée pour résiliation chez karis formation car j'ai perdu mon travail (contrat en cdd non renouvelé). J'ai envoyé tous les papiers et justificatifs du chômage, ils m'ont répondu qu'il fallait que je finisse la formation, leur assureur a indiqué que c'était une rupture de contrat et non un licenciement. rnDonc, je ne pouvais résilier le contrat. rnJ'ai dû bloquer les prélèvements car je ne m'en sors pas. rnJe tenais à préciser que j'ai rendez vous avec une assistante sociale le 03 juillet. rnQue faire ???rnMerci.